

# Soins palliatifs

Renseignements à  
l'intention des patients  
et des prestataires  
de soins

*Une philosophie  
de soins*

*Le mieux-être des gens.  
Le mieux-être des  
communautés.  
Prospérons ensemble.*

Southern  
**Health**



**Santé**  
Sud

*Les responsables du Programme de soins palliatifs de Southern Health-Santé Sud ont rassemblé ces renseignements à l'intention des patients et des prestataires de soins afin que vous puissiez vous familiariser avec l'équipe des soins palliatifs et les nombreux services disponibles. Nous espérons que les renseignements vous seront utiles.*

## **Table des matières**

En quoi consistent les soins palliatifs?.....	3
Quels services de soins palliatifs offre-t-on au sein de Southern Health-Santé Sud?.....	3
Équipe régionale des soins palliatifs .....	4
Infirmiers(ières)	
Médecins	
Travailleur(euse) social(e)	
Comment l'équipe travaille-t-elle?	
Quand l'équipe travaille-t-elle?	
Ressources et renseignements pour vous aider .....	5
Programme d'accès gratuit aux médicaments pour soins palliatifs	
Oxygène pour soins palliatifs	
Accès à l'équipement	
Aides à la mobilité	
Lits d'hôpital, tables et commodes	
Trousse d'information pour les situations d'urgence (TISU)	
Lettre en cas de décès anticipé à domicile	
Accès aux soins hospitaliers	
Services d'urgence	
Transport non-urgent	
Usage des médicaments	
Questions et préoccupations .....	8
Autres services de soins palliatifs offerts au sein de Southern Health-Santé Sud .....	8
Soutien dans le deuil	
Congé pour raisons familiales	
Services de bénévolat	

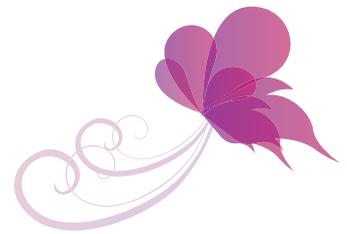
**La présente publication peut être obtenue dans d'autres formats, sur demande.**

## En quoi consistent les soins palliatifs?

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les soins palliatifs cherchent à améliorer la qualité de vie des patients et de leur famille, face aux conséquences d'une maladie potentiellement mortelle, par la prévention et le soulagement de la souffrance, identifiée précocement et évaluée avec précision, ainsi que le traitement de la douleur et des autres problèmes physiques, psychologiques et spirituels qui y sont liés. (Adapté de la définition de l'OMS)

Au sein de Southern Health-Santé Sud, les soins palliatifs :

- procurent le soulagement de la douleur et des autres symptômes gênants
- soutiennent la vie et considèrent la mort comme un processus normal
- n'entendent ni accélérer ni repousser la mort
- intègrent les aspects psychologiques et spirituels des soins aux patients
- proposent un système de soutien pour aider les patients à vivre aussi activement que possible jusqu'à la mort
- proposent un système de soutien pour aider les familles à faire face à la maladie du patient ainsi qu'à leur propre deuil
- utilisent une approche d'équipe pour répondre aux besoins des patients et de leurs familles, y compris en offrant du counseling pour les personnes en deuil, si souhaité
- peuvent améliorer la qualité de vie et influencer peut-être aussi de manière positive l'évolution de la maladie
- sont applicables tôt dans le décours de la maladie.



## Quels services de soins palliatifs offre-t-on au sein de Southern Health-Santé Sud?

Les soins palliatifs reposent sur une philosophie de soins. On parle d'approche palliative lorsque les objectifs du patient en matière de soins passent des traitements visant à guérir, au maintien de la qualité de vie et à la gestion des symptômes.

Il n'est pas nécessaire d'être sur le point de mourir pour adopter une approche palliative. Elle peut être mise en œuvre à l'hôpital, au foyer de soins personnels ou au domicile du patient.

L'ensemble des infirmiers(ières) et des médecins reçoit une éducation de base sur l'approche palliative, et peut travailler avec un patient et ses prestataires de soins pour atteindre ses objectifs en matière de soins.

## Équipe régionale des soins palliatifs

Notre équipe est composée d'infirmiers(ières), de médecins spécialisés en soins palliatifs et d'un(e) travailleur(euse) social(e). Cette équipe dispense un savoir spécialisé aux patients et prestataires de soins sur des questions d'ordre palliatif, comme la gestion de la douleur et des symptômes.

**Infirmiers(ières)** - Si on vous recommande au Programme régional de soins palliatifs, un membre de l'équipe communiquera avec vous. Un(e) infirmier(ière) en soins palliatifs vous sera attribuée et pourrait vous rendre visite à domicile, à l'hôpital ou au foyer de soins personnels. En tant que patient, vous pouvez aussi refuser une visite et la remettre à plus tard.

Après votre rencontre, l'infirmier(ière) en soins palliatifs deviendra votre personne-ressource pour toute question concernant votre état de santé. Il(Elle) :

- fera le point sur votre santé physique
- passera en revue vos médicaments
- discutera de la manière dont vous vous sentez
- discutera de la gestion de la douleur et des symptômes
- vous renseignera sur vos médicaments
- vous renseignera sur ce à quoi vous attendre à mesure que votre santé se détériore
- vous offrira diverses options afin d'améliorer au maximum votre qualité de vie.

Afin de gérer au mieux vos soins et symptômes, votre infirmier(ière) en soins palliatifs communiquera et collaborera avec vos prestataires de soins, notamment l'oncologue, le médecin de famille, le(la) coordonnateur(trice) de cas - soins à domicile et les préposés aux soins à domicile.

Par ailleurs, il se peut que l'infirmier(ière) en soins palliatifs vous appelle de temps à autre afin de vérifier que tout se passe bien.

**Médecins** - Si on vous recommande au Programme régional de soins palliatifs, vous aurez accès à des médecins spécialisés en soins palliatifs. Ces derniers, qui travaillent de concert avec votre

infirmier(ière) en soins palliatifs et votre prestataire de soins primaires (médecin de famille, infirmier(ière) praticien(ne) ou auxiliaire médical, peuvent collaborer à vos soins.

### **Travailleur(euse) social(e)**

Le(La) travailleur(euse) social(e) peut fournir de l'aide dans les domaines suivants :

- *Questions pratiques* – renseignements sur certaines ressources financières, comme les prestations de compassion et les prestations d'invalidité pour une maladie en phase terminale sous le Régime de pensions du Canada.
- *Soutien psychologique* – discussions face à la multitude de décisions relatives aux soins de fin de vie et aux défis personnels et familiaux découlant des changements qui se produisent à la fin de la vie.
- *Exploration* de l'impact émotionnel de la maladie et de son effet sur les stratégies d'adaptation pour gérer la peur, l'anxiété, la colère et la tristesse.
- *Soutien social* – renseignements sur la façon de communiquer avec votre conjoint(e), vos enfants, vos amis ou collègues au sujet de la maladie et la fin de vie.
- *Deuil* – soutien apporté aux conjoints(tes), enfants et familles au cours de la période de deuil.
- *Recommandations* – aide pour trouver des groupes de pairs et de soutien, des ressources éducatives et des renseignements.

**Comment l'équipe travaille t-elle** Les membres de l'équipe régionale des soins palliatifs travaillent en liens étroits, ce qui signifie que le patient et le prestataire de soins peuvent rencontrer différents membres de l'équipe. Les infirmiers(ières), les médecins et le(la)travailleur(euse)

social(e) communiquent régulièrement entre eux au sujet des besoins et de l'état de santé du patient dans le but de l'aider autant que possible.

L'infirmier(ière) en soins palliatifs établira un dossier sur les soins palliatifs du patient dans lequel il(elle) inscrira les évaluations, les visites reçues, les changements de médicaments, etc.

**Quand l'équipe travaille t-elle** L'équipe régionale des soins palliatifs est disponible du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Votre infirmier(ière) en soins palliatifs vous informera de son horaire.

Lorsque certains membres de l'équipe sont en congé ou en déplacement, un autre membre prend la relève auprès des patients concernés pendant les heures normales de bureau. Ce dernier peut être joint par téléphone. Un message vocal régulièrement actualisé vous informera de la personne en service ou de son(sa) remplaçant(e).

## Ressources et renseignements pour vous aider

### Programme d'accès gratuit aux médicaments pour soins palliatifs

Ce programme provincial est destiné à vous fournir gratuitement des médicaments pour soins palliatifs. Vous devrez signer un formulaire d'inscription afin de pouvoir bénéficier de ce service. Votre médecin devra lui aussi signer ce formulaire. Une fois le formulaire signé, le programme de soins palliatifs de Southern Health - Santé Sud évaluera votre demande afin de déterminer votre admissibilité. Le formulaire est ensuite soumis au programme Manitoba Pharmacare et une fois votre demande traitée, vous n'aurez plus besoin de payer pour les médicaments pris en

charge par le programme. Veuillez suivre le lien ci-dessous pour de plus amples renseignements concernant les critères et la couverture : <https://www.gov.mb.ca/health/pcdap/index.html>

### Oxygène pour soins palliatifs

Si vous avez besoin d'oxygène à domicile, ce service est pris en charge gratuitement par le Home Oxygen Concentrator Program (HOCP). On vous téléphonera pour fixer une heure de livraison, puis on installera l'équipement et on vous montrera comment vous en servir. À la fin du programme, il faut téléphoner à la compagnie pour qu'elle puisse récupérer l'équipement. Les concentrateurs d'oxygène sont fournis dans le cadre de ce programme si vous êtes admissible. Les bouteilles d'oxygène sont quant à elles fournies dans le cadre du Programme d'accès gratuit aux médicaments pour soins palliatifs, si vous êtes admissible.

**Accès à l'équipement** Au cours de votre maladie, vous pourriez avoir besoin d'équipement pour vous aider à gérer votre situation au quotidien.

*Aides à la mobilité* - des aides à la mobilité (cannes, marchettes ou fauteuils roulants) peuvent parfois être empruntées pendant un certain temps à votre bureau local des Services aux aînés. Si vous avez besoin d'un fauteuil roulant pour une plus longue période, vous devrez consulter un(e) ergothérapeute qui s'occupera de prendre les mesures. Un fauteuil roulant peut vous être commandé sans frais par l'entremise de la Society for Manitobans with Disabilities et vous être livré par la poste.

*Lits médicalisés, si vous avez besoin d'autre équipement (lits d'hôpital, tables de lit ou commodes), votre coordonnateur(trice) de cas Soins à domicile peut vous les commander et les faire livrer à votre domicile. La livraison peut prendre de 5 à 7 jours ouvrables, donc il est important de déterminer vos besoins à l'avance.*

**Trousse d'information pour les situations d'urgence (TISU)** En cas d'urgence, cette trousse peut être aussi bénéfique pour vous que pour votre famille et l'équipe d'intervention d'urgence. Elle contient des Directives en matière de soins de santé, une liste de vos médicaments actuels, et coordonnées de votre prestataire de soins primaires. Informez-vous auprès de votre infirmier(ière) au sujet de la trousse et il(elle) vous aidera à en obtenir une et à y remplir les renseignements nécessaires. Une fois remplie, assurez-vous de la placer sur votre frigo et de fixer l'autocollant rouge sur votre porte d'entrée. Si des ambulanciers devaient se rendre chez vous, ils repéreront la trousse immédiatement et suivront les directives qui s'y trouvent.

**Lettre en cas de décès anticipé à domicile** La décision de mourir à domicile n'est pas toujours simple ou facile à prendre. Cependant, vous devriez en discuter avec l'infirmier(ière) en soins palliatifs. Il(elle) peut aider à répondre aux questions concernant l'incidence d'une telle décision pour vous et votre famille.

La Lettre en cas de décès anticipé à domicile contient les renseignements nécessaires pour toutes les parties concernées une fois le décès survenu. Sa mise en œuvre garantit que vos souhaits

sont respectés. Elle indique notamment à la famille d'avertir le salon funéraire de venir prendre directement le corps à domicile, sans l'intervention de la police ou du(de la) médecin-légiste en chef.

Que vous souhaitiez mourir à domicile ou non, la rédaction de la lettre ne signifie pas que vous ne pouvez plus aller à l'hôpital ni que vous devez rester à domicile. Elle sera mise en place au cas où les circonstances changent ou si vous et/ou votre famille modifiez le plan de soins. Dans la lettre, vous devrez fournir le nom du directeur du salon responsable des arrangements funéraires. Votre médecin devra signer la lettre, et un exemplaire sera déposé dans votre Trousse d'information pour les situations d'urgence (TISU).

**Accès aux soins hospitaliers** Quand la prestation des soins à domicile devient difficile ou si les symptômes deviennent ingérables, une hospitalisation peut s'avérer nécessaire. Votre infirmier(ière) en soins palliatifs pourrait vous aider à obtenir un lit dans un hôpital local, à condition que l'admission ait lieu durant ses heures de travail en semaine. En dehors de ces heures, si vos symptômes changent ou deviennent ingérables, vous devrez vous rendre au service d'urgence de votre hôpital local.

Le personnel de l'hôpital vous évaluera, vous posera des questions et travaillera avec vous pour vous aider. Si l'hospitalisation constitue le meilleur plan d'action, le personnel prendra des dispositions en vue d'une admission. Bien que le personnel fasse de son mieux pour placer les patients dans le milieu le plus approprié pour eux, il n'est pas toujours





possible d'obtenir, pour diverses raisons, une chambre privée. Et même si vous êtes admis(e) dans une chambre privée, il n'y a aucune garantie que vous ne serez pas transféré(e).

Veillez garder à l'esprit que les infirmiers(ières) en soins palliatifs de Southern Health-Santé Sud ne peuvent pas accéder à des lits d'hôpital à Winnipeg. Si vous désirez vous faire soigner à Winnipeg, vous devrez passer par le service d'urgence d'un hôpital de la ville. Il est possible qu'une fois vos symptômes stabilisés, ce dernier puisse suggérer votre transfert vers un hôpital de votre région.

**Services d'urgence** Si vous devez être transporté(e) d'urgence à un hôpital en ambulance, que vous soyez sur civière ou en fauteuil roulant, sachez que les frais engendrés ne sont pas couverts en vertu du Programme de soins palliatifs.

Si vous appelez les services d'urgence (911), n'oubliez pas d'apporter avec vous ce qui suit lorsque vous quittez votre domicile pour aller à l'hôpital :

- les médicaments que vous prenez
- vos Directives en matière de soins de santé; et
- tout autre renseignement pertinent pour vos soins

**Transport non-urgent** Si vous devez être hospitalisé(e), mais ne pouvez pas vous rendre à l'hôpital en voiture, n'hésitez pas à demander un transport non-urgent

par l'entremise des services d'urgence (911). Vous n'avez qu'à indiquer que vous souhaitez être transporté(e) de votre domicile à l'hôpital. Après avoir répondu aux questions habituelles, assurez-vous de préciser qu'il s'agit d'un transport non-urgent. On vous facturera les frais d'ambulance courants.

**Usage des médicaments** Au cours de votre maladie, on pourrait vous prescrire une variété de médicaments pour aider à contrôler vos symptômes. Certains de ces médicaments sont des substances réglementées et peuvent constituer un danger pour les personnes qui vous entourent. Il est donc important d'entreposer tous vos médicaments dans un lieu sûr. Par ailleurs, évitez de parler librement des médicaments que vous possédez à domicile, car cela pourrait poser des risques inutiles pour vous et vos proches qui habitent avec vous.

Les prescriptions de médicaments peuvent changer fréquemment durant votre maladie, soit au niveau du dosage, de la puissance ou de la voie d'administration. Soyez conscient(e) de tous les médicaments qui se trouvent chez vous. Faites en sorte de retourner les médicaments non utilisés à la pharmacie aux fins d'élimination, à moins qu'on vous ait demandé de les conserver pour une raison particulière.

Une fois le décès survenu, tous les médicaments non utilisés devraient être rapportés à la pharmacie aux fins d'élimination.

Pour trouver la pharmacie la plus proche de chez vous acceptant les médicaments non utilisés, veuillez vous rendre sur la page : <http://healthsteward.ca/province/manitoba/>.

## Questions ou préoccupations

Si vous, patients et prestataires de soins, avez des questions ou préoccupations concernant le programme et les services offerts, ou souhaitez partager vos expériences positives, veuillez communiquer avec :

Kelly Kaleta, Directrice -  
Soins à domicile, Soins palliatifs et Aînés  
Southern Health-Santé Sud  
180 rue Centenaire  
Southport MB R0H 1N1  
T 431-541-7479  
F 204-428-2779  
Courriel : kkaleta@southernhealth.ca

## Autres services de soins palliatifs offerts au sein de Southern Health-Santé Sud

L'équipe régionale des soins palliatifs peut vous aider, vous ainsi que les personnes s'occupant de vous, à accéder à d'autres services et ressources, tels que ceux ci-dessous :

### Soutien dans le deuil

- Ce soutien est fourni par des bénévoles, des professionnels, ou au sein d'un groupe.
- Si le service vous intéresse, veuillez communiquer avec un membre de l'équipe des soins palliatifs.

### Congé pour raisons familiales

- Dans le cadre de cette initiative du gouvernement fédéral, on offre un maximum de 26 semaines de congé payé aux personnes qui s'occupent de proches gravement malades.
- Vous pouvez obtenir des

renseignements sur cette initiative en consultant le site [http://www.servicecanada.gc.ca/eng/ei/types/compassionate\\_care.shtml](http://www.servicecanada.gc.ca/eng/ei/types/compassionate_care.shtml), en visitant votre bureau local de Service Canada ou en composant le 800-277-9914.

### Services de bénévolat

- Les bénévoles offrent un soutien émotionnel et pratique à la personne mourante ainsi qu'à sa famille et ses amis. Ils peuvent aussi venir en aide aux prestataires de soins.
- Les bénévoles reçoivent une formation spécialisée sur les soins palliatifs et de fin de vie.
- Dans la plupart des collectivités, les bénévoles sont gérés par des groupes communautaires locaux soucieux d'améliorer les services au sein de l'équipe des soins palliatifs.
- Si vous ou une personne s'occupant de vous souhaitez en savoir plus sur les services de bénévolat, veuillez communiquer avec un membre de l'équipe régionale des soins palliatifs ou un des groupes mentionnés à la p. 9.

Altona	T 204-324-4480
Boundary Trails	T 204-331-8815
Carman	T 204-745-2021
Emerson	T 204-746-7356
Gladstone	T 204-872-3318
Morris	T 204-746-7536
Pembina Manitou	T 204-242-4461
Portage-la-Prairie	T 204-857-3746
Rock Lake	T 204-825-4357

**Coordonnateurs(trices) communautaires  
des bénévoles des soins palliatifs**



**Southern Health-Santé Sud  
PROGRAMME DES SOINS PALLIATIFS**

8 380 crossing Stone Bridge  
Steinbach MB R5G 2R1

T 204-346-7034 | F 204-388-2049

**Sans frais** 800-742-6509

Courriel : [info@southernhealth.ca](mailto:info@southernhealth.ca)

## Coordonnées des membres de l'équipe des soins palliatifs

### Gestionnaire - Soins palliatifs

**Cell.** 204-905-3302

### Zone sud-ouest

Infirmier.ère - Soins palliatifs -  
Boundary Trails Health Centre  
T 204-905-3908

Winkler - T 204-823-0550

Morden - T 204-332-0235

Altona - T 204-361-6480

### Zone nord

Infirmier.ère - Soins palliatifs -  
Portage District General Hospital  
T 204-905-9963

Carman - T 204-823-2162

Portage - T 204-408-8985

Morris - T 204-870-7476

### Coordonnateur.rice - Soins palliatifs

**Cell.** 204-392-3115

### Zone est

Infirmier.ère - Soins palliatifs -  
Bethesda Regional Health Centre  
T 204-905-9961

Steinbach - T 204-371-7398

Ste-Anne - T 204-905-4234

St-Pierre - T 204-371-1497

### Travailleurs.euses sociaux

Sud-ouest - T 204-361-6464

Nord - T 204-371-0554

Est - T 204-392-6011

*À un moment donné, nous devons tous, d'une certaine façon, faire face à la fin de la vie. Et quand la mort vient à nous, ou à un être cher, nous espérons qu'elle sera paisible et sans douleur. Nous espérons être soignés et entourés par ceux que nous aimons, et nous sentir en sécurité et confortables.*



**Dr. Cornelius Woelk, Directeur médical - Soins palliatifs**

T 204-325-4312

F 204-325-4594

Dr. C.W.Wiebe Medical Centre, 385 rue Main, Winkler MB R6W 1J2

- Responsable de la direction médicale de l'équipe régionale des soins palliatifs.
- Responsable de la prestation et/ou de la facilitation de services de consultation en matière de gestion des symptômes, de soutien, de formation, de recherche et d'évaluation.

**Dr. Darren Reimer, médecin, Soins palliatifs**

F 204-388-2049

8 380 crossing Stone Bridge Steinbach MB R5G 2R1

- Responsable de la prestation et/ou de la facilitation de services de consultation en matière de gestion des symptômes, de soutien, de formation, de recherche et d'évaluation.

**Dr. Tanja Borchers, médecin, Soins palliatifs, Soins palliatifs pédiatriques**

T 204-331-2332

- Responsable de la prestation et/ou de la facilitation de services de consultation en matière de gestion des symptômes, de soutien, de formation, de recherche et d'évaluation.

Pour obtenir de l'aide après les heures normales de bureau, vous pouvez vous rendre à votre service d'urgence local ou téléphoner à Health Links-Info Santé au 888-315-9257.

**Culture de sécurité**

Southern Health-Santé Sud s'efforce d'instaurer une culture de sécurité équitable. Une culture juste en matière de sécurité consiste à créer un environnement de travail où chacun se sent en sécurité pour signaler toute préoccupation sans porter le blâme sur quiconque pour l'apprentissage du système et de son amélioration, y compris les patients, les résidents, les clients et les familles.

Southern Health-Santé Sud encourage les patients, les résidents, les clients et les familles à demander les informations dont ils ont besoin afin de participer plus activement à leur programme de soins. Si vous ou votre proche avez des questions ou des inquiétudes concernant un événement relatif à la sécurité, n'hésitez pas à contacter votre fournisseur de soins de santé pour discuter de ces questions ou inquiétudes ainsi que des mesures qui peuvent être prises pour y répondre.